



Académie de LILLE

Déclaration d'Action et Démocratie CFE-CGC à la CCP des Non Titulaires Enseignants, d'Éducation et des Psychologues scolaires du vendredi 19 juin 2020

La crise sanitaire que nous affrontons est inédite. Celle-ci est d'une ampleur terrible et tend à se transformer en une véritable crise sociale. Au sein de l'Éducation Nationale comme dans tout le monde du travail, ce sont les personnels précaires qui subissent les conséquences les plus lourdes.

Action et Démocratie CFE-CGC souhaite rendre hommage aux collègues contractuels qui ont vaillamment tenu malgré les dysfonctionnements rencontrés pendant cette période de confinement et qui poursuivent encore et cela jusqu'au 3 juillet 2020 si leur contrat leur permet. Ils ont puisés dans leurs deniers pour pallier aux carences de l'administration par manque de moyens techniques. Action et Démocratie CFE-CG a rappelé à Madame la Rectrice les engagements lors de l'audience du 2 avril au sujet des frais occasionnés par le télétravail. Dans le privé une prime minimum de 10€ par jour est versée au salarié.

Pour **Action et Démocratie CFE-CGC**, cette situation ne doit pas être le prétexte à un recul des droits des personnels non titulaires car ce sont aujourd'hui les personnels contractuels qui sont les plus touchés.

En effet, de nombreux collègues n'ont pas vu leur contrat prolongé comme il aurait dû l'être, d'autres en fin d'affectation ou sans poste n'ont pas été rappelés pour de nouvelles missions.

Ainsi, ces derniers subissent non seulement une longue période de chômage forcé, mais risquent aussi de perdre la possibilité d'obtenir un CDI à moyen terme. En effet la loi Sauvadet prévoit la cdisation des personnels précaires dans la Fonction Publique à partir de 6 années consécutives de service et à condition de ne pas avoir d'interruption entre deux contrats supérieure à 4 mois.

C'est d'ailleurs dans ce sens que le ministère de l'Éducation Nationale s'est engagé en promettant la prolongation de tous les contrats qui se seraient interrompus à la date du 31 mars. Cependant, nous avons constaté que pour de nombreux collègues cet engagement n'était malheureusement pas tenu.

Action et Démocratie CFE-CGC demande au Rectorat l'application des garanties ministérielles et la régularisation des situations des collègues dont nous avons connaissance.

Nous souhaitons également une signature de contrats jusqu'au 31 août ce qui permettrait aux collègues non-titulaires de bénéficier de congés scolaires rémunérés, la non comptabilisation de toute la période de fermeture exceptionnelle des établissements scolaire dans le calcul de l'ancienneté des enseignants contractuels afin de préserver leur droit à la CDIisation.

Aussi, de nombreux collègues sont en attente du versement de la prime de professeur principal en SEGPA-EREA (décret n° 2019-1002) qui n'est toujours pas appliquée dans l'académie de Lille .

Également, le point d'indice est toujours bloqué depuis 10 ans et les collègues qui ont eu un changement d'indice validé par la CCP du 5 février sont toujours en attente de la régularisation ainsi que la prime GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) .

De plus, nous constatons que nos collègues non titulaires sont encore trop peu à avoir connaissance de la possibilité de pouvoir bénéficier d'un congé de formation (3 demandes cette année soit deux fois moins que l'année dernière) et de pouvoir participer aux stages PAF. Ceci est très dommageable... Sans doute faudrait-il que l'administration incite davantage les collègues à faire leur demande ?

Enfin, nous demandons un traitement équitable entre les candidats admissibles aux concours internes et externes. Nous aimerions que les candidats admissibles aux concours internes soient également validés comme cela a été le cas pour les candidats admissibles aux concours externes. Pourquoi une telle différence de traitement ?

Notre présence syndicale en CCP est utile et primordiale. Le muselage que la loi Dussopt a entrepris dans la fonction publique condamne nombre de personnels dans l'Éducation Nationale à une défense réduite à peau de chagrin car les représentants et élus sont écartés des concertations et des décisions. Que restera - t-il à nous représentants en CCP des réjouissances comme celle du licenciement ou de CCP disciplinaire ?

Nous tenions à remercier les personnels du Rectorat pour cette ultime CCP d'échelons et particulièrement ceux du DPE qui continuent à faire un travail de qualité avec toute leur conscience professionnelle et une très grande amabilité.

Renelde Lavallée, Alexia Forgez, Céline Wlekly et Dany Luc
Représentants Action Démocratie CFE-CGC à la CCP